



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023

7. FORMATION DES COMITÉS 2023 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

8. URBANISME

8.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

8.2 NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CONSTATS D'INFRACTIONS

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

9.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES

9.3 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

9.4 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT POUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

9.5 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PÔLE DE BEDFORD

9.6 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT POUR DES TRAVAUX PRÉVUS AU CENTRE-COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE

9.7 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT POUR DES TRAVAUX PRÉVUS POUR DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

9.8 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

9.9 CONTRAT DE SOUTIEN 2023 DU LOGICIEL INFORMATIQUE SYGEM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

- 10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 291.012023 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S
- 10.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 291.012023 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S
- 10.3 TARIFICATION DES PERMIS POUR CHIENS ET CHATS

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

- 11.1 RECOMMANDATION 22-09 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 11.2 RECOMMANDATION 22-10 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 11.3 RECOMMANDATION 22-11 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES
- 11.4 RECOMMANDATION 22-12 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES

12. VOIRIE

- 12.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE 2023
- 12.2 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PAVL VOLET ACCÉLÉRATION

13. LOISIRS

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. AFFAIRES DIVERSES

- 15.1 COLLECTE DE SAPINS NATURELS APRÈS LES FÊTES
- 15.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ BROME-MISSISQUOI
- 15.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR OFFRIR LA LECTURE EN CADEAU AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH
- 15.4 EN ROUTE VERS UN ÉCOSYSTÈME GÉOSPATIAL RÉGIONAL INTELLIGENT
- 15.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL EN DESIGN ET ESPACE D'OBJETS DE AU CONTRAIRE
- 15.6 DEMANDE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA
- 15.7 DEMANDE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA
- 15.8 UNE NAISSANCE UN LIVRE
- 15.9 DÉFIBRILLATEUR

16. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 5 décembre 2022, soit adopté en laissant le point *Affaires diverses*, ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine

2022.12193

2022.12194

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Claire Rose distribue une lettre avec signatures d'appui de citoyens adressée à Madame Dominique Martel, concernant les enjeux de bruit que vivent les résidents du village de Saint-Ignace-de-Stanbridge. Elle relate plusieurs faits qui se sont produits depuis que la compagnie Denex co est locataire de l'espace commerciale sur le chemin St-Ignace. Elle dénonce le manque de bienveillance envers le voisinage et aimerait savoir quelles options s'offrent au groupe de citoyens qui vivent ces nuisances.

Madame Martel leur conseille fortement de faire un premier contact avec le propriétaire de l'espace commercial, Monsieur Coupal, ainsi qu'un représentant de l'entreprise Denex co, afin de trouver une entente de bon voisinage.

Plusieurs idées d'amointrissement des bruits sont énoncées et ceux-ci peuvent tout à fait être présentés lors d'une rencontre entre les principaux concernés. Monsieur Rioux, Madame Falcon, Madame Lapointe et Madame Préfontaine réitèrent le point de Madame Martel que les citoyens devraient en premier lieu prendre contact avec les principaux intéressés et leur faire part de leur dossier de nuisance.

6. DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023

2022.12195

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour 2023, qui se tiendront au Centre Communautaire Albert-Santerre ou en visioconférence si les règles sanitaires de la Santé publique l'exigent et qui débiteront à 19h30, à savoir :

Mardi 10 janvier 2023	Lundi 6 février 2023	Lundi 6 mars 2023
Lundi 3 avril 2023	Lundi 1 mai 2023	Lundi 5 juin 2023
Lundi 3 juillet 2023	Lundi 7 août 2023	Lundi 11 septembre 2023
Lundi 2 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023	Lundi 4 décembre 2023

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

7. FORMATION DES COMITÉS 2023 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

2022.12196

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge est représentée par Mme Dominique Martel, mairesse, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Mme Martel;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la mairesse Dominique Martel procède à la nomination des représentants de la Municipalité St-Ignace-de-Stanbridge pour la remplacer au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire ainsi que dans les comités pour l'année 2023.



	Siège	Conseillers	Mois
Maire suppléant	1	Sonya Lapointe	Janvier
	2	André Choinière	Février
	3	Annie Préfontaine	Mars
	4	Myriam Falcon	Avril
	5	Ghyslain Quintal	Mai
	6	Éric Rioux	Juin
	1	Sonya Lapointe	Juillet
	2	André Choinière	Août
	3	Annie Préfontaine	Septembre
	4	Myriam Falcon	Octobre
	5	Ghyslain Quintal	Novembre
	6	Éric Rioux	Décembre
Représentant MRC	IDEM		
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	André Choinière (suppléant Éric Rioux)		
	Ghislain Quintal		
LOISIRS ET CULTURE	Sonya Lapointe		
	Annie Préfontaine		
COMMUNICATION	Annie Préfontaine		
	Myriam Falcon		
PACTE-RURAL	Sonya Lapointe		
SERVICE DE SANTÉ ET PROTECTION CIVILE	Myriam Falcon		
	Sonya Lapointe		
ARÉNA DE BEDFORD	Éric Rioux		
MADA	Myriam Falcon		
	Sonya Lapointe		
VOIRIE MUNICIPALE	André Choinière		
	Ghyslain Quintal		
INCENDIE	Éric Rioux		
	André Choinière		
CASERNE	Éric Rioux		
FÊTE NATIONALE RASSEMBLÉE	André Choinière		
	Sonya Lapointe		
ENVIRONNEMENT	Myriam Falcon		
	Annie Préfontaine		
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PÔLE DE BEDFORD	Myriam Falcon		
	André Choinière		
COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE	Sonya Lapointe		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

	Myriam Falcon
URBANISME	André Choinière
	Ghislain Quintal
	Myriam Falcon

ADOPTÉE.

8. URBANISME

8.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en novembre 2022.

8.2 Nomination des personnes responsables de l'émission de permis et de constats d'infractions

2022.12197

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des personnes responsable de l'application des règlements municipaux et de la réglementation en matière de gestion du territoire et d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil nomme par la présente Messieurs Alexandre Thibault, Julien Dulude, Samuel Grenier ainsi que Madame Anne-Marie Pariseault pour agir au nom de Gestion de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM) dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge conformément à la description de tâches décrites au projet de convention pour les services de permis et d'inspection, notamment :

Voir à l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage
- Règlement de lotissement
- Règlement de construction
- Règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats
- Règlements sur les PAE, PIIA et le règlement sur les dérogations mineures
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Règlement sur le captage des eaux souterraines
- Règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques.
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Brome-Missisquoi
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

QUE ce conseil nomme par la présente Monsieur Michel Brais, fonctionnaire désigné pour agir au nom de la Municipalité dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge notamment :

Voir à l'application des règlements suivants :

- Règlement concernant le contrôle des animaux
- Règlement sur les systèmes d'alarme intrusion
- Règlement sur le colportage
- Règlement concernant la circulation et le stationnement
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- Règlement concernant le commerce de Regrattier
- Règlement concernant la collecte des déchets, des matières résiduelles destinées au recyclage et la collecte des matières compostables sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

Constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

9.1 Comptes à payer

2022.12198

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.2 Virements budgétaires

2022.12199

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la liste des virements nécessaires aux fins de saine gestion financière ;

VIREMENTS BUDGÉTAIRES 16 NOVEMBRE 2022

Catégorie de dépenses	Numéro de G/L	Description	Débit	Crédit
Comptes en déficit				
Administration	02-110-00-251	CSST (élus)	36,68 \$	
Administration	02-110-00-454	Service de formation des élus	52,51 \$	
Administration	02-130-00-414	Administration et informatique	11 092,28 \$	
Administration	02-130-00-670	Fourniture de bureau	478,80 \$	
Administration	02-130-02-454	Service de formation des AG	28,34 \$	
Administration	02-190-22-420	Assurance responsabilité publique	1 362,33 \$	
Administration - Greffe	02-190-00-421	Assurance responsabilité	780,44 \$	
Comptes en surplus				
Administration	02-110-00-310	Frais de déplacement membres du conseil		4 154,73 \$
Administration	02-130-00-522	Entretien et réparation bâtiments		9 676,65 \$
Administration TOTAL			13 831,38 \$	13 831,38 \$

Comptes en déficit				
Sécurité publique	02-220-00-953	Incendie	7 299,48 \$	
Comptes en surplus				
Réseau routier	02-355-00-459	Lignage des routes		4 000,00 \$
Réseau routier	02-340-00-521	Entretien et réparation réseau d'éclairage		3 299,48 \$
Loisirs et culture			7 299,48 \$	7 299,48 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

TOTAL			
--------------	--	--	--

Comptes en déficit			
Voirie municipale	02-320-00-140	Rémunération voirie municipale	10 000,00 \$
Voirie municipale	02-320-00-222	Régime des rente	600,00 \$
Voirie municipale	02-320-00-339	Contrat système d'alarme garage	1 466,98 \$
Voirie municipale	02-320-00-424	Assurance véhicule et moteur	77,63 \$
Voirie municipale	02-320-00-516	Location matériel et véhicule	2 514,04 \$
Voirie municipale	02-320-00-525	Voirie entretien et réparation véhicule	2 058,62 \$
Voirie municipale	02-320-00-631	Essence, huile	8 000,00 \$
Voirie municipale	02-330-00-424	Assurance véhicule et moteur	77,62 \$
Voirie municipale	02-330-00-965	Immatriculation des véhicules	1 804,79 \$
Comptes en surplus			
Voirie municipale	02-320-00-310	Frais de déplacement voirie	2 326,82 \$
Voirie municipale	02-320-00-454	Service de formation	2 000,00 \$
Voirie municipale	02-320-00-620	Gravier, Sable et asphalte	5 226,41 \$
Voirie municipale	02-320-04-521	Rapiéçage mécanisé et scellement de fissures	5 472,82 \$
Voirie municipale	02-320-05-521	Entretien et réparation fossés	6 910,89 \$
Voirie municipale	02-320-06-521	Entretien et réparation arbres	3 000,00 \$
Voirie municipale	02-320-00-520	Entretien et réparation garage municipal	1 662,74 \$
Voirie municipale TOTAL			26 599,68 \$
			26 599,68 \$

Comptes en déficit			
Loisirs et culture	02-700-00-232	Assurance emploi	38,09 \$
Loisirs et culture	02-700-00-242	FSS	92,43 \$
Loisirs et culture	02-700-00-252	CNESST	24,57 \$
Loisirs et culture	02-700-00-262	RQAP	14,18 \$
Loisirs et culture	02-700-00-610	Permis loisirs	253,39 \$
Loisirs et culture	02-701-00-519	Évènements loisirs	2 050,70 \$
Loisirs et culture	02-701-00-970	Entente arena de Bedford	655,48 \$
Loisirs et culture	02-701-20-660	Article de nettoyage	51,41 \$
Comptes en surplus			
Loisirs et culture	02-700-01-970	Subvention aux organismes de loisirs	2 050,70 \$
Loisirs et culture	02-701-20-522	Entretien et réparation centre-communautaire	1 129,55 \$
Loisirs et culture TOTAL			3 180,25 \$
			3 180,25 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des virements budgétaires.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.3 Affectation du surplus de fonctionnement pour l'entretien des cours d'eau

2022.12200

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize (64 496 \$) soit l'équivalent des dépenses prévues pour l'entretien des cours d'eau 2022, non dépensé durant l'année 2022. Le montant sera affecté au fond pour l'entretien des cours d'eau.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

9.4 Affectation du surplus de fonctionnement pour le comité consultatif en environnement

2022.12201

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de huit-mille (8 000 \$) soit l'équivalent des fonds non dépensés durant l'année 2022. Le montant sera affecté pour les projets futurs du comité consultatif en environnement.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

9.5 Affectation du surplus de fonctionnement pour le développement économique du pôle de Bedford

2022.12202

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de vingt-mille (20 000 \$) soit l'équivalent des fonds budgétés et non dépensés durant l'année 2022. Le montant sera affecté pour les projets futurs du développement économique du pôle de Bedford.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

9.6 Affectation du surplus de fonctionnement pour des travaux prévus au centre-communautaire Albert Santerre

2022.12203

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de quarante-trois-mille-quatre-cents (43 400 \$) soit l'équivalent des fonds en surplus budgétés et non dépensés durant l'année 2022, concernant la construction d'un appentis pour le garage municipal.

QUE le conseil autorise l'affectation de soixante-et-un-mille-quatre-cent-soixante-trois (61 463.35 \$) soit l'équivalent des fonds en surplus budgétés et non dépensés durant l'année 2022, concernant l'entretien de bâtiment.

Le montant de 104 863.35 \$ sera affecté pour les projets de rénovation du centre-communautaire Albert Santerre prévus pour l'année 2023.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

9.7 Affectation du surplus de fonctionnement pour des travaux prévus pour des infrastructures de loisirs

2022.12204

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de trente-sept-mille (37 000 \$) soit l'équivalent des fonds en surplus budgétés et non dépensés durant l'année 2022, concernant l'implantation d'infrastructures de loisirs.

Le montant de 37 000 \$ sera affecté pour les projets d'infrastructures de loisirs prévus pour l'année 2023.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

9.8 Autorisation de paiement de la rémunération des élus

2022.12205

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement du deuxième versement annuel des salaires des élus municipaux.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

9.9 Contrat de soutien 2023 du logiciel informatique SYGEM

2022.12206

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation et de soutien du logiciel informatique et comptable avec la firme Infotech pour 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service d'Infotech et autorise la dépense de 4 750 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

10.1 AVIS DE MOTION – Règlement 291.012023 sur la rémunération des élu(e)s

2022.12207

Mme. la conseillère Myriam Falcon un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller, présentera lors de cette séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro 291.012023, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation de compétences.

10.2 ADOPTION du projet de règlement 291.012023 sur la rémunération des élu(e)s

2022.12208

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Municipalité possède le règlement 291.012019 sur le traitement des membres du conseil municipal abrogeant tous les règlements antérieurs, fixant la rémunération des élus. Cependant, ce règlement nécessite des changements et des ajouts.

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T -11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers ;

ATTENDU QUE la rémunération peut comprendre, outre la rémunération de base, une rémunération additionnelle et une allocation de dépense ;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 5 décembre 2022 et qu'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux

APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 291.012023 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

10.3 Tarification des permis pour chiens et chats

2022.12209

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement RM 410-3 sur le contrôle des animaux le 7 décembre 2020, lequel spécifie qu'un registre doit être tenu et qu'un tarif annuel doit être établi;

ATTENDU QUE la Municipalité a une entente de service avec la SPA des Cantons pour la gestion du contrôle animalier sur son territoire;

ATTENDU QUE la SPA des Cantons offre le service de tenue d'un registre ainsi qu'une solution électronique pour la vente de permis et médailles aux coûts de 25\$/chien et chat pour la première année, 20\$ pour un renouvellement les années suivantes ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande à la SPA des Cantons d'exiger un tarif de 20 \$ pour chaque chien et 20 \$ pour chaque chat du territoire qui doit obtenir un permis auprès d'elle pour la deuxième année, soit l'année 2022 et un tarif de 5 \$ pour un remplacement de médaille perdue ou brisée;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE le conseil accepte de participer à la hauteur de 5 \$ pour les frais d'enregistrement, pour le renouvellement des enregistrements de chiens et chats pour l'année 2023 sur le territoire de St-Ignace-de-Stanbridge.

QUE le conseil reconsidérera le taux pour le renouvellement prévu en 2024 le temps venu;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

11.1 Recommandation 22-09 du comité intermunicipal des incendies

2022.12210

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 22-09

De recommander l'offre de service de la firme Palladium au montant de 22 286 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

11.2 Recommandation 22-10 du comité intermunicipal des incendies

2022.12211

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 22-10

De recommander les budgets de dépenses 2023 pour le service de sécurité incendie à 586 530 \$

Adoption du budget du service de la Prévention :

Les dépenses du service de la prévention sont présentées aux membres du comité. Les membres du comité approuvent les dépenses de 72 520 \$.

ADOPTÉE

11.3 Recommandation 22-11 du comité intermunicipal des incendies

2022.12212

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 22-11

De recommander les budgets de dépenses 2023 pour le service de prévention incendie à 72 520 \$

Adoption du budget de la sécurité civile :

Les dépenses de la sécurité civile sont présentées aux membres du comité. Les membres du comité approuvent les dépenses de 5 000 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

11.4 Recommandation 22-12 du comité intermunicipal des incendies

2022.12213

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 22-12

De recommander les budgets de la dépense 2023 pour la sécurité civile à 5 000 \$

ADOPTÉE

12. VOIRIE

12.1 Acceptation de l'offre de services professionnels pour assistance technique et administrative 2023

2022.12214

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir de services d'accompagnement professionnel pour des expertises techniques et administratives concernant divers dossiers présent au PTI (Plan triennal d'infrastructure) ;

CONSIDÉRANT l'offre datée du 24 novembre 2022 par Tetra Tech QI;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Tetra Tech QI pour l'offre de services professionnels pour assistance techniques et administrative, au montant de 10 000\$, taxes en sus.

QUE l'offre datée du 24 novembre 2022, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit ;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

12.2 Signature de la convention d'aide financière concernant le PAVL volet Accélération

2022.12215

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basé sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité Mme Sophie Bélair Hamel directrice-générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE la municipalité mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné ;

ATTENDU QU'en date du 16 novembre 2022 la municipalité a reçue une lettre confirmant l'octroi de la somme de 1 088 272 \$ pour le dossier déposé au mois d'août 2022;

ATTENDU QUE puisque l'aide financière dépasse 250 000 \$, une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière définissant les obligations de chacune des parties doit être signée;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de cette lettre et de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du PAVL;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil municipal autorise la directrice générale, Sophie Bélair Hamel et Madame la Mairesse, Dominique Martel à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ADOPTÉE.

13. LOISIRS

Madame Lapointe revient sur la fête de Noël qui a eu lieu le 3 décembre 2022, elle remercie le comité des loisirs et souhaite mentionner encore le haut taux de participation de 61 enfants inscrits.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. AFFAIRES DIVERSES

15.1 Collecte de sapins naturels après les Fêtes

2022.12216

ATTENDU QUE ce conseil veut offrir un nouveau service de collecte de sapins naturels aux citoyens afin d'en disposer facilement et écologiquement;

ATTENDU QU'il y a de l'espace suffisant au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les citoyens à venir porter leurs sapins naturels dépouillés de toutes décoration au garage municipal avant le 15 janvier;

QUE le conseil autorise la directrice générale et l'inspecteur municipal à prendre les dispositions nécessaires pour annoncer ce service aux citoyens et disposer des sapins correctement soit par déchiquetage ou en les apportant à la R.I.G.M.R.B.M. et d'assumer les dépenses reliées à ce service.

15.2 Demande d'aide financière du centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi

2022.12217

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 200 \$ à titre de don pour le centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi Main dans la main, qui offre des services de proximité adaptés aux besoins des enfants en situation de grande vulnérabilité de notre communauté.;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

15.3 Demande d'aide financière pour offrir la lecture en cadeau aux élèves de l'école Saint-Joseph

2022.12218

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 100 \$ à titre de don pour l'école primaire Saint-Joseph, afin de supporter la collecte de fond de l'O.P.P. ;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

15.4 En route vers un écosystème géospatial régional intelligent

2022.12219

CONSIDÉRANT notamment la génération d'une quantité de plus en plus importante de données et d'informations tant à l'échelle régionale que locale, le peu de centralisation et le manque de méthodologie claire de génération, de gestion, d'organisation et de partage de ces données et informations ainsi que la vulnérabilité de conserver la mémoire des organisations face aux départs d'employés et conserver l'historique des dossiers et projets;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déployer un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collaborative, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale pour le bénéfice de l'ensemble de ses municipalités ;

CONSIDÉRANT la création, en juin 2022, d'un nouveau trio en géomatique et en technologie de l'information au sein de la MRC pour bonifier l'offre en services aux municipalités qui s'est traduit notamment par l'embauche d'une nouvelle ressource en géomatique;

CONSIDÉRANT que, via leur quote-part, les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi se sont dotées depuis bon nombre d'années d'une expertise et d'un service régional relié à la géomatique;

CONSIDÉRANT qu'à terme il est souhaité de mettre en place un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collaborative, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale (MRC/CLD, municipalités et autres partenaires);

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un portrait-diagnostic avant d'aller plus loin dans le déploiement du projet afin de répondre aux besoins et demandes des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'une fois le portrait-diagnostic réalisé, l'évaluation des besoins et le potentiel de mutualisation et de coopération entre les municipalités connus, il sera possible d'établir les étapes et les moyens de mise en œuvre du système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de coopération intermunicipale dans ce projet et l'opportunité de financement via du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC au présent projet présenté dans le cadre de l'aide financière et y participer;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU :

De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet de portrait-diagnostic afin d'évaluer les opportunités pour la mise en place d'un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collabora-

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

tive, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale;

D'indiquer que le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale.

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

ADOPTÉ

15.5 Acceptation de l'offre de service professionnel en design et espace d'objets de Au Contraire

2022.12220

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la dépense de 6 220 \$ plus taxes applicables pour la réalisation des plans pour entrepreneur, le design et l'aménagement de l'espace et l'accompagnement lors du chantier au Centre-Communautaire Albert Santerre ;

ADOPTÉ

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

15.6 Demande Programme Emploi d'été Canada

2022.12221

ATTENDU que le conseil désire devenir partenaire du Camp de jour de la Ville de Bedford pour une autre année;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge de profiter du tarif résident de la Ville de Bedford si une subvention du Programme Emploi d'été Canada est acceptée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'adjointe à la direction et/ou la directrice générale à remplir les documents pour compléter une demande au nom de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge au Programme Emploi d'été Canada afin d'embaucher une ressource pour le Camp de jour de la ville de Bedford.

ADOPTÉE

15.7 Demande Programme Emploi d'été Canada

2022.12222

ATTENDU que le conseil désire engager une ressource responsable du bon fonctionnement des activités culturelles et de loisirs au centre-communautaire Albert-Santerre;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge d'avoir une qualité de service offert au Centre-Communautaire ;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre à la ressource engagée d'avoir une expérience de travail de qualité et dans un milieu inclusif et sain;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe et/ou la directrice générale à remplir

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

les documents pour compléter une demande au nom de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge au Programme Emploi d'été Canada afin d'embaucher un responsable des activités culturelles et de loisirs au centre-communautaire Albert-Santerre.

ADOPTÉE

15.8 Une naissance un livre

Madame Falcon demande l'ouverture du conseil pour un regroupement d'achat de trousse; une naissance un livre, afin de pouvoir passer une commande commune avec les autres municipalités du pôle. Les conseillers désirent aller de l'avant et que Madame Falcon en informe le comité du développement économique de Bedford à leur prochaine rencontre.

15.9 Défibrillateur

Monsieur Brais, demande au conseil de considérer l'achat d'un défibrillateur. Le conseil est ouvert et s'y penchera en 2023.

16. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2022.12223

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André

APPUYÉ PAR Myriam

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h49.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse